

Grande-Bretagne l'a mise en vigueur; or, comment s'en trouve-t-elle? Une crise grave ne saurait s'y produire, car les réserves d'assurance-chômage assurent au travailleur de quoi se procurer les nécessités de la vie et partant, au commerce intérieur une stabilité permanente.

Certaines régions de l'Ouest ont besoin de subventions d'assistance, il faut l'admettre, mais l'ouvrier dans les centres industriels se voit en danger de perdre son foyer, faute d'ouvrage, et il ne reçoit aucune subvention d'assistance. Pas plus, d'ailleurs, qu'il ne reçoit d'aide par suite d'arrangements entre propriétaires et créanciers afin de lui permettre de reprendre possession de son foyer. S'il se trouve sans ouvrage, force lui est d'avoir recours à l'assistance et d'accepter le juste nécessaire pour vivre. Il risque de perdre son foyer et de se trouver dans la rue.

Dans son discours, le ministre du Travail (L'honorable M. Rogers) a déclaré que le fléchissement du chômage n'était pas assez marqué pour justifier un changement de programme; plus loin, il nous invitait à ne pas verser dans un pessimisme exagéré. Est-il possible de n'être pas pessimiste devant une augmentation de 600 chefs de famille sur le nombre de ceux qui chômaient il y a deux mois à Hamilton? Le ministre a ajouté ensuite qu'il avait étudié la situation à fond. Quoi donc a fait le Gouvernement en dehors des enquêtes poursuivies? On nous a donné des commissions, et encore des commissions—et à l'heure actuelle, nous sommes à attendre le rapport de l'une d'elles, que nous recevons peut-être tard cette année.

Le ministre a dit que le commerce que nous apportent les touristes nous aidera peut-être à sortir des difficultés du chômage. Est-ce qu'un peuple de 11 millions, en possession de toutes ses ressources, devra se faire parasite afin d'assurer sa survivance comme nation? Allons-nous comme les Bermudes, offrir en vente des fleurs, des oignons et des bibelots? Il a ajouté que les provinces semblaient tirer de l'arrière. Je prétends plutôt le contraire, que c'est le fédéral qui se fait tirer l'oreille. Lors d'un discours à l'appui d'un candidat aux environs de Kingston l'automne dernier, le ministre a déclaré, en substance, qu'il espérait que M. Hepburn, bien qu'il différât d'avis avec lui sur certains points, reviendrait au pouvoir afin d'assurer cette harmonie si essentielle entre Ottawa et Toronto. Je prétends que le ministre n'est pas dans les dispositions voulues pour coopérer avec l'Ontario dans le domaine du chômage. Il peut fort bien différer d'opinion avec le premier ministre de cette province, mais cela ne

devrait pas l'empêcher de coopérer dans toute la mesure du possible. Lors de la réunion des maires à Ottawa, il y a quelque trois semaines, ceux-ci s'efforcèrent de soumettre la situation au ministre, mais apparemment ce fut sans résultat. On a rapporté que M. Hepburn aurait dit non seulement que la façon dont le ministre du Travail avait posé le problème du chômage lui faisait l'effet d'un titre et d'un mal de tête, mais il aurait effectivement déclaré ceci: Je dois avouer que je n'ai pas la confiance du gouvernement d'Ottawa.

Cet état de choses ne devrait pas exister. Des personnages qui occupent une fonction publique, aux ministères les plus importants de l'Administration, ne devraient pas permettre que cela se produise. Ils devraient se mettre sérieusement à l'oeuvre et tout faire pour collaborer, parce que tandis qu'ils jouent sur les mots, la population en détresse souffre par tout le pays.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre du Travail à s'occuper davantage des besoins pressants des villes de l'Ontario et de l'Est en général, et, finalement, je lui rappelle que Néron jouait du violon pendant que Rome brûlait.

L'hon. M. STEVENS: (Kootenay-Est): Monsieur le président, la résolution en délibération provient de la mesure prise il y a deux ans, alors que le Parlement a voté un projet de loi intitulé Loi sur la commission nationale de placement. On se rappelle qu'une discussion très franche a eu lieu alors sur les problèmes du chômage et de la misère au Canada, et que plusieurs orateurs se sont exprimés sans ambages. Je me souviens fort bien, et la Chambre me fera peut-être aussi l'honneur de se rappeler que j'ai averti alors le Gouvernement que la nomination d'une commission, comme celle que prévoyait le bill, ne constituait pas une solution du chômage ou des problèmes du marasme économique auquel le pays était alors en butte. J'ai ajouté que la Commission de placement ne pouvait guère présenter un rapport avant dix-huit mois. J'étais trop optimiste, monsieur le président, parce qu'il a fallu deux ans à la Commission pour présenter son rapport final.

J'ai aussi prédit au Gouvernement à cette époque que, lorsque le rapport serait déposé, il n'accuserait tout probablement aucun progrès quant à la solution des problèmes nationaux. Je ne veux aucunement rabaisser les magnifiques services rendus à l'Etat par les commissaires, le président et ses collègues, mais après une lecture très attentive du